



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 46

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://plumaugat.mairie.pagespro-orange.fr/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 15 Novembre 2012

RESUME CONSEIL DU 27 Octobre :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Tarifs Salle d'activité du Manoir : M. le Maire fait part au CM que les travaux de la salle d'activité du manoir avancent et qu'il serait opportun de fixer les tarifs de location pour l'année 2013. Après délibération, le CM décide de retenir les tarifs suivants : journée seule sans le manoir : 60 € ; ½ journée réunion sans le manoir : 30 € ; réunion du soir : 20 € ; supplément utilisation cuisine et salles du manoir : 40 € ; utilisation en complément du manoir : 20 € le 1^{er} jour et 10 € par jour supplémentaire (semaine complète : 50 €).

Participation frais de fonctionnement école du Sacré Cœur : M. le Maire fait part au CM que la convention qui définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes l'école est arrivée à son terme et il propose de revoir le montant du forfait par élève. Après délibération, le CM valide le montant de 634 € par élève pour les années scolaires 2012 à 2015.

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire : Après délibération, le CM décide à partir du 1^{er} janvier 2013 de participer à la couverture prévoyance des agents communaux à hauteur de 10 € par agent et par mois.

Création d'un emploi contractuel : accroissement temporaire d'activité : M. le Maire fait part au CM du besoin de revoir l'organisation du temps de travail, suite à la création de la salle d'activité du manoir, de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la garderie, l'ALSH, la cantine, de la demande de passage à temps partiel pour 6 mois d'un agent ; il propose au CM de créer un poste d'adjoint d'animation pour une durée de 10 mois. Après délibération le CM décide de créer le poste

Cimetière : projet columbarium et pose de cavurnes : M. le Maire fait part au CM qu'il n'y a plus de places disponibles au columbarium et qu'il serait bon de réaliser un nouveau columbarium et de poser des cavurnes. Après délibération, le CM décide de retenir le devis des ETS GUEGUEN de Broons.

Inventaire des chemins et des routes communales : M. le Maire propose au CM de mettre à jour le classement de la voirie communale suite à de nombreux aménagements (achats et cessions de terrains) et expose la procédure à suivre, propose au CM d'engager une consultation pour retenir un bureau d'étude spécialisé dans le classement de la voirie communale. Après délibération, le CM décide d'engager la consultation.

Projet ENESCOM : validations des plans d'action : M. le Maire présente au CM le travail réalisé par la commission communale dans le cadre du projet ENESCOM dont l'objectif est de poser les problèmes d'environnement et de définir progressivement des priorités. Après délibération, le CM décide de valider le plan d'action en faveur des énergies durables.

Proposition achat locaux ACCF : M. le Maire expose au CM que la commune est à la recherche de locaux pour de

nouveaux services : après discussion le CM propose d'acheter 2 biens de l'ACCF ; les salles St Pierre et la cour, bien estimé par les domaines à 100 000 € ; et la maternelle actuelle, bien estimé par les domaines à 45 000 € après validation de la mitoyenneté sur la cour.

Terrain de Football : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes : M. le Maire rappelle au CM le projet d'aménagement du stade (piste d'athlétisme, compétence communautaire et terrain de foot, compétence communale). Pour des raisons techniques et pour la bonne exécution des travaux qui doivent être réalisés simultanément, M. le Maire propose au CM de confier la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux du terrain de foot à la communauté de commune et de signer une convention entre les 2 parties. Le CM autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du terrain de foot.

PELE – MELE :

1 – Nous rappelons qu'il est toujours possible d'acheter du bois (à faire) autour du captage de l'Etos. Prix : 10 € la stère ; renseignements en mairie.

2 – la déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010. Les apiculteurs ayant déjà fait leur déclaration en 2010 et 2011 peuvent se rendre sur le site gouvernemental : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure>. Les autres doivent faire une déclaration papier (formulaire CERFA n°13995*01).

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations de Novembre et Décembre

17 Nov. : Repas APEL

24 Nov. : Buffet Familles Rurales

30 Nov. : concours de belote au profit du TELETHON

7 & 8 Déc. : TELETHON ; le 7, concert avec la fanfare de plumaugat ; le 8, animations à la salle des fêtes.

15 Déc. : Fest Noz Nicolail'

Dans Le Canton

27 nov. : AG les gars de la Rance

Messes :

Samedi 8 Décembre à 18 h 00

Football :

Séniors : matchs à 15H00 :

Le 25/11 à Broons

Le 02/12 reçoit Sévignac

Le 16/12 reçoit Trémoriel

Le 20/01 à Plénée-Jugon

Foot Loisir : Vendredi soir : Le 16/11 et le 30/11

PYC U13 : samedi après-midi : Le 17/11 et le 1^{er}/12